

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 8 juillet 2025

Délibération  
n°99b -2025  
Point 4.10b

### **Point 4.10b de l'ordre du jour**

### **Attribution de prix dans le cadre du concours étudiant Innov'Hand 2025**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le Pépite Etena, porté par l'Université de Strasbourg, est engagé dans la promotion de l'innovation sociale et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, il organise en partenariat avec la Convention Atouts pour Tous et l'association Les entreprises pour la Cité – Grand Est, le concours étudiant Innov'Hand 2025.

Ce concours a pour objectif de stimuler la créativité et l'engagement des étudiant·e·s sur la thématique du handicap, en les invitant à imaginer des solutions innovantes pour améliorer la vie quotidienne, universitaire ou professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le concours s'adresse aux étudiant·e·s inscrit·e·s à l'Université de Strasbourg ou à l'Université de Haute-Alsace, en équipes de 1 à 6 membres. Chaque équipe bénéficie d'un accompagnement par un coach professionnel, et soumet son projet à un jury ainsi qu'au vote du public.

#### Modalités d'évaluation :

Les projets sont évalués selon deux modalités :

- Présentation écrite et orale du projet devant un jury, composé d'universitaires, de professionnel·le·s et d'expert·e·s, qui décerne quatre prix :
  - Prix de l'innovation
  - Prix de l'impact
  - Prix de l'engagement
  - Prix de l'entrepreneuriat
- Vote du public, organisé via une diffusion en ligne, à partir de vidéos de présentation des projets réalisées par les équipes.

#### Lots attribués :

Les prix « Prix de l'innovation », « Prix de l'impact », « Prix de l'engagement », « Prix du publics » sont pris en charge par le partenaire *Les entreprises de la Cité* et sont matérialisés par des cartes-cadeaux multi-enseignes remises aux équipes lauréates, selon la répartition suivante :

- Prix de l'innovation : 600 €
- Prix de l'impact : 600 €
- Prix de l'engagement : 600 €
- Prix du public : 600 €

Ces prix sont cumulables et répartis entre les membres de chaque équipe lauréate.

Le Prix de l'entrepreneuriat, d'une valeur de 600€, est pris en charge par le pôle entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg, dans le cadre d'un financement de BPI France Création prévu à cet effet. Cette somme sera répartie équitablement aux participants du projet lauréat de ce prix sous forme numéraire.

Le règlement du concours est en annexe.

**Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution du Prix de l'Entrepreneuriat par le Pépité Etena d'une valeur de 600€ versé de manière numéraire aux contributeurs étudiants du projet lauréat du *prix de l'entrepreneuriat*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

# INNOV'HAND 2025

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1 : Objet

Le projet Innov'Hand est né en 2022 du partenariat entre la convention Atouts pour Tous, et Les entreprises pour la Cité - Grand Est. Le constat du départ est simple : il faut créer davantage de lieux et d'opportunités de contacts entre le monde professionnel et les étudiants en situation de handicap pour réussir à faire progresser l'inclusion, par le changement de regard de part et d'autre de la frontière de l'emploi.

Le projet a été rejoint en 2024 par Pépite Etena, un pôle qui accompagne, sensibilise et forme les étudiants et jeunes diplômés alsaciens à l'entrepreneuriat et l'univers start-up.

Le concours Innov'Hand a pour objectif de faire progresser l'inclusion en proposant un concours pour étudiants engagés reliant innovation et handicap. Des équipes, composées d'étudiant/e/s de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Haute Alsace, concourent, avec l'accompagnement d'entreprises, pour imaginer des solutions innovantes dont le but est d'améliorer la vie quotidienne, étudiante ou professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les entreprises pour la Cité, Pépite Etena et la Convention Atouts pour Tous seront nommés ci-après comme "*les organisateurs du concours*".

### Article 2 : Composition des équipes

La participation est réservée aux étudiant/e/s constituant une équipe ou aux associations étudiantes. Les participants doivent être inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur du territoire alsacien.

Les équipes se composent d'un minimum de 2 étudiant/e, d'un maximum 8 étudiant/e/s.

Les équipes sont invitées à être aussi mixtes (interdisciplinaires notamment) et inclusives que possible (participation d'étudiants en situation de handicap notamment).

## Article 3 : Projets concernés et propriété intellectuelle

Le concours portera sur toute solution, produit, innovation technologique, ou ensemble de services destinés aux personnes en situation de handicap. Le projet présenté devra clairement exposer l'amélioration qu'elle permet dans la vie quotidienne ou professionnelle ou universitaire des personnes en situation de handicap.

La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la présentation des projets restent la propriété des participants.

Les participants déclarent que leur création leur est propre. Ils déclarent être titulaires des droits sur leur création, en avoir la jouissance libre, paisible et entière.

Ils garantissent que les créations ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois et règlements relatifs notamment à la contrefaçon, la concurrence déloyale, la vie privée, le droit à l'image, les droits de la personnalité et plus généralement contrevenir aux droits des tiers.

Les participants garantissent la convention Atouts pour Tous, et Les entreprises pour la Cité - Grand Est et Pépite Etena contre toutes plaintes, réclamations et/ou revendications quelconque de la part d'un tiers du fait de la violation, de leur fait, des garanties ci-dessus.

La convention Atouts pour Tous, et Les entreprises pour la Cité - Grand Est et Pépite Etena ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des participants en cas de reproduction frauduleuse de leur création du fait d'un tiers.

## Article 4 : Appuis disponibles pendant le concours

### > Outils et ressources pour vos projets :

Une page d'outils est à votre disposition ici par Pépite Etena : [ressources pour Innov'Hand](#) utile pour :

- Trouver une idée
- Gérer votre projet
- Aller plus loin

Vous pouvez également solliciter Pépite Etena pour tout conseil sur la démarche projet.

**Pour toute question / demande sur les appuis disponibles : contactez Noémie Jelly - ETENA : [jelly@unistra.fr](mailto:jelly@unistra.fr)**

### > Coach d'entreprise :

Chaque équipe est coachée par un pro d'entreprise (réseau Les entreprises pour la Cité et éventuelles entreprises partenaires de la Convention Atout pour Tous ou de Pépite Etena

mises à contribution). Le coach est attribué après l'inscription de l'équipe et présenté lors de la réunion de lancement du concours.

L'équipe bénéficie ensuite de 3 rencontres :

- Coaching 1 : Présentation de l'idée initiale de l'équipe, aide à l'identification du projet
- Coaching 2 : Point d'avancement, aide à poursuite du projet
- Coaching 3 : Préparation du jury

**Les coordonnées de votre coach vous seront données lors de la rencontre de lancement le 13/03/25.**

## Article 5 : Présentation et dépôt du projet

Chaque équipe présentera son projet de deux façons :

### > Format papier / prix du jury :

Chaque équipe formalise sa proposition dans un **document Word ou PDF de 2pages maximum, hors annexes et hors page de garde** qui reprend les coordonnées des membres de l'équipe et le titre proposé pour l'innovation présentée.

Le dépôt se fera sur **une plateforme dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement.**  
**Date limite de dépôt : vendredi 16/05/2024, 23H59**

### > Format vidéo / prix du public :

Une vidéo sera tournée par l'équipe de l'université de Strasbourg pour que chaque équipe puisse pitcher en 1 minute 30 son projet. La prise de vue, le montage et la diffusion de la vidéo sont 100% pris en charge par les organisateurs du concours. Les équipes seront, pour ce faire, conviées à un créneau de tournage court à fixer selon les disponibilités.

Le tournage de ces vidéos se fera idéalement durant la semaine du 19 au 21 mai 2025.

Cette vidéo sera ensuite diffusée sur les différents réseaux sociaux des organisateurs du concours (Instagram, Facebook, Youtube) et réseau professionnel LinkedIn pour recueillir les votes du public et donner lieu au prix du public pour le projet qui recueillera le plus de voix.

## Article 6 : Calendrier du concours

**13/03/25 de 12h30 à 14h:** rencontre de lancement du concours – Chez Pépite Etena

**Coaching par un pro / temps 1 :** à convenir entre le coach et son équipe, idéalement **semaine du 17/03/25**

**Coaching par un pro / temps 2 :** à convenir entre le coach et son équipe, idéalement **semaine du 21/04/25**

**Coaching par un pro / temps 3** : à convenir entre le coach et son équipe, idéalement **semaine du 12 ou 19/05/25**

**16/05/24 (23h59)** : date limite de dépôt du projet

**Semaine du 19/05/25** (*dates exactes en confirmation*) : tournages des vidéos (pitch) pour le vote du public

**26 ou 27/05/25** : diffusion des vidéos pour le vote du public

**Jeudi 5 juin 2025 midi** : clôture du vote du public

**Jeudi 5 juin 2025 de 18H à 21H** : présentation de la solution aux jurys + cérémonie de remise des prix + cocktail de célébration

## Article 7 : Détermination des gagnants

**Les projets seront récompensés par des prix selon différents critères. Ces prix seront cumulables.**

### > Les prix du jury :

Chaque équipe présentera son projet devant un jury composé de professionnels d'entreprise, d'enseignants chercheurs, experts du sujet handicap, d'institutions d'accompagnement de personnes en situation de handicap, de représentants publics.

L'équipe présente son innovation, à l'aide du support de son choix, suivi d'un échange avec le jury. Les modalités seront communiquées aux équipes lors de la convocation au jury.

Les présentations en jury auront lieu lors de la soirée du 5 juin.

**À l'issue de l'audition de toutes les équipes, le jury délibère et identifie les équipes lauréates d'après les critères suivants :**

- **Prix de l'innovation** : récompensera la solution la plus innovante proposée, car sa proposition n'existe pas encore ou pas sous la forme proposée. Elle se distinguera par sa *nouveauté et son caractère innovant ou ambitieux*.
- **Prix de l'impact** : récompensera le projet au potentiel d'impact le plus grand pour améliorer concrètement la vie des personnes en situation de handicap. En termes de *nombre de personnes que l'initiative peut toucher* ou en termes d'*efficacité de la solution* proposée.
- **Prix de l'engagement de l'équipe** : récompensera l'équipe qui aura démontré une forte cohésion, solidarité, laissant place à chacun de ses membres de s'exprimer. C'est la *démarche collective* autour du projet qui sera retenue.
- **Prix entrepreneuriat** : remis par Pépite Etena, ce prix récompensera la *démarche entrepreneuriale* la plus aboutie : faisabilité, réalisme du projet et viabilité seront les points les plus pertinents pour l'identifier.

### > Le prix du public :

Les votes seront recueillis sur une plateforme dédiée qui présentera les pitches des différentes équipes. Pourront voter : tout public dont les étudiants, les professionnels des entreprises sponsors et l'audience atteinte par les porteurs de projet (réseaux sociaux, proches, etc.). L'équipe gagnante est celle qui recueillera, en date du 5 juin 2025 à midi, le plus de voix exprimées.

**A l'issue du concours, toute équipe, qu'elle soit lauréate ou non, souhaitant poursuivre son projet pourra bénéficier de l'accompagnement de Pépité Etena. Plus d'infos ici : <http://etena.unistra.fr>**

## Article 8 : Les lots du concours

### > Prix financés par la Convention Atouts Pour Tous :

Prix de l'innovation : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix de l'impact : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix de l'engagement : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix du public : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

**Ces lots se matérialisent en cartes-cadeaux individuelles à l'utilisation multi enseignes.**

### > Prix du public :

Prix entrepreneuriat : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

**Ce prix est décerné sous forme d'un versement numéraire.**

## Article 9 : Remise des prix

À l'issue de la tenue des présentations en jury lors de la grande soirée du jeudi 5 juin 2025, le jury délibèrera puis annoncera les gagnant-e-s du prix du jury. Les gagnant-e-s du prix du public seront aussi annoncé-e-s à cette occasion.

## Article 10 : Frais de participation

La participation au concours Innov'Hand 2025 est gratuite, cependant les frais éventuels liés à la participation (déplacements, hébergement, constitution du dossier...) sont à la charge des participants. Aucun remboursement ne sera effectué.

## Article 11 : Traitement des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse suivante : [jelly@unistra.fr](mailto:jelly@unistra.fr)

## Article 12 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs du concours à réaliser gracieusement des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre exclusif du concours.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par les organisateurs, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Les participants ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

## Article 13 : Responsabilité

Les organisateurs du concours se réservent la faculté d'annuler ou d'interrompre le concours, ainsi que de le reporter, l'écourter ou le modifier à tout moment et sans préavis. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce par les organisateurs du concours. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte et en cas de non-acheminement de tout courrier électronique.

En cas de fraude, suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de concours par un participant, les organisateurs du concours pourront exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif, sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit, et sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la loi contractuelle entre les parties [YS1]. Toute contestation ou réclamation quant au déroulement du concours et aux modalités d'attribution des prix devra être adressée aux organisateurs du concours par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante :

**Pépité ETENA 1, place de l'Hôpital 67000 Strasbourg**

## Article 14 : Règlement des litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Strasbourg.

### Contacts utiles :

#### Support **ÉTUDIANTS** :

Noémie JELLY

Cheffe de Projet - Pôle Accompagnement de Pépité Etena

[jelly@unistra.fr](mailto:jelly@unistra.fr)

#### Support **ENTREPRISES** :

Camille VERNAY

Directrice Les entreprises pour la Cité - Grand Est

[camille.vernay@reseau-lepc.fr](mailto:camille.vernay@reseau-lepc.fr)